



CCAS DE MAROMME
Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration ordinaire
Séance du Jeudi 27 juin 2024

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Délibération n° 9

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur David LAMIRAY, Président du CCAS.

Étaient présents : **M. David LAMIRAY**, Président ; **Mme Christelle POULAIN**, Vice-Présidente ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe ; **Mme Dominique PECOT**, Conseillère Municipale ; **M. Quentin FERNANDES**, Maire-Adjoint ; **Mme Marie-José VION**, administratrice ; **Mme Paulette BENNETON**, administratrice ; **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur ; **M. Christophe-Louis DURAND**, administrateur.

Ont remis pouvoir : **Mme Annick MERTENS**, Maire-Adjointe à Mme Christelle POULAIN ; **Mme Kimbeurlee FERAY**, Conseillère Municipale à M. David LAMIRAY ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal Délégué à M. Quentin FERNANDES ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice à M. Jean-Luc MASURIER ; **M. Jean-Marie BOUREL**, administrateur à Mme Marie-Claude MASURIER.

Absents excusés : **M. Fabrice COUREL**, Conseiller Municipal ; **M. Fabrice BLONDEL**, administrateur ; **Mme Ginette BERTIN**, administratrice.

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Modification du tableau des effectifs 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 juin 2024

CONSIDERANT le rapport de présentation.

CONSIDERANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs 2024.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

-de modifier le tableau des effectifs du CCAS comme suit :

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/07/2024	C1

ETAT DU PERSONNEL AU 01/05/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur du CCAS	A	1	1	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	1	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	2	2
FILIERE SOCIALE				
Moniteur éducateur intervenant familial	B	2	2	
Assistant socio éducatif	A	1	1	
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	A	1	1	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		9	9	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

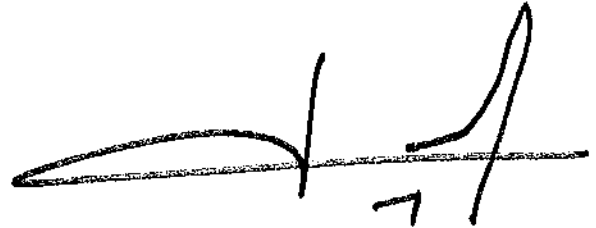
(2) Catégories : A, B ou C.

PERSONNELS NON TITULAIRES RECRUTES SUITE A UN ACROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Article L. 332-13 du CGFP

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Secteur
Adjoint technique	C	6	0	RPAs
Adjoint territorial d'animation	C	1	0	RPAs

Suivent les signatures pour extrait conforme
Maromme, le 27 juin 2024
Le Président du CCAS
David LAMIRAY



Accusé de réception en préfecture
076-267600369-20240627-DE-270624-09-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture de Seine-Maritime le 3 juillet 2024
Et de son affichage le 3 juillet 2024